

Des perspectives de carrière florissantes...

**Commission
Scolaire
DES LAURENTIDES**

Envie de relever de nouveaux défis? De rouler dans le sens contraire du trafic tous les jours? De travailler dans un environnement qui côtoie la nature au quotidien?

La Commission scolaire des Laurentides permet le mariage parfait entre la vie professionnelle et personnelle dans un décor enchanteur. Étant un des plus importants employeurs de la région, elle dessert environ 8 500 élèves qui se démarquent par leurs résultats scolaires. La CSL est une organisation en croissance, propice au dépassement de soi et offrant une qualité de vie sans pareil. Contribuez au développement des apprentissages de nos élèves et aidez-nous à façonner leur avenir! Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter le www.cslaurentides.qc.ca. La CSL est à la recherche de la perle rare pour le poste de :

Orthophoniste Service des ressources éducatives Concours no. P-021 – Ouvert à l'interne et à l'externe

Le 13 mars 2020

POSTE RÉGULIER

35 heures/semaine (100%)

Date d'entrée en fonction : 24 août 2020

Supérieur immédiat : Direction adjointe du Service des ressources éducatives

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi d'orthophoniste comporte plus spécifiquement le dépistage et l'évaluation des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des troubles du langage, de la parole et de la voix et la détermination d'un plan de traitement et d'intervention en orthophonie dans un but de prévention, réadaptation ou rééducation.

L'orthophoniste s'assure de la mise en œuvre du plan de traitement et d'intervention. Elle ou il travaille en étroite collaboration avec les intervenant(e)s en développement du langage. Elle ou il supervise la mise en œuvre du plan de stimulation langagier.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

L'orthophoniste analyse les besoins de l'élève qui présente des problèmes sur le plan de la communication. Elle ou il analyse et interprète les renseignements recueillis dans le but d'évaluer les troubles de l'audition, du langage, de la voix et de la parole et de déterminer un plan de traitement adapté aux capacités de l'élève en tenant compte de ses besoins personnels et environnementaux.

Elle ou il élabore un plan de traitement et d'intervention en orthophonie adapté aux capacités de l'élève en tenant compte de ses besoins personnels et environnementaux.

Elle ou il participe à l'élaboration et la mise en application du service d'orthophonie tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire.

Elle ou il contribue à la planification, la réalisation ou la supervision des activités en vue de prévenir l'apparition de problèmes de communication ou dépister les difficultés de communication, en complémentarité avec les autres intervenantes et intervenants impliqués.

Elle ou il contribue au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention; elle ou il participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, le plan de traitement et d'intervention en orthophonie; elle ou il participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention; elle ou il collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions, et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.

Elle ou il intervient auprès des groupes classes ou des groupes d'élèves présentant des difficultés communes ou auprès d'élèves présentant des problématiques particulières afin de faciliter leurs apprentissages et leur insertion sociale.

Elle ou il conseille et soutient l'enseignante ou l'enseignant et lui explique la nature des difficultés de communication de l'élève de façon à ce qu'elle ou il puisse adapter son enseignement et le matériel éducatif utilisé; elle ou il l'informe de l'impact de ces difficultés sur les apprentissages et l'adaptation sociale de l'élève ou du groupe; elle ou il voit à l'élaboration et à l'adaptation de matériel éducatif existant; elle ou il contribue au choix de moyens d'aide à la communication orale.



Elle ou il soutient et outille les membres de la famille et les autres intervenantes et intervenants scolaires; elle ou il fournit les conseils pertinents en vue de développer chez ces derniers des attitudes et des habiletés favorisant le développement de la communication de l'élève; elle ou il planifie, organise et anime des activités de formation, d'information et de sensibilisation concernant les difficultés de communication.

Elle ou il établit et maintient une collaboration et des liens avec les organismes partenaires; elle ou il communique avec les autres intervenantes et intervenants concernés pour obtenir ou fournir des avis et des renseignements; elle ou il peut diriger l'élève ou ses parents vers des ressources appropriées à la situation et aux besoins.

Elle ou il conseille le personnel d'encadrement, rédige des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et fait des recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.

Elle ou il prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles définies par la commission scolaire; elle ou il rédige des notes évolutives ou des rapports d'évaluation d'étape, de fin de processus et de suivi de ses interventions

QUALIFICATIONS REQUISES

Être membre en règle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec.

TRAITEMENT

Minimum : 25,25 \$ / l'heure

Maximum : 45,22 \$ / l'heure

HORAIRE

Lundi au vendredi : de 8 h15 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30

DATE LIMITE DU CONCOURS

Les candidatures devront être déposées au bureau du service des ressources humaines avant 24 heures, le **5 avril 2020**

VENEZ VIVRE UNE EXPÉRIENCE ENRICHISSANTE DANS UN MILIEU ENGAGÉ

POUR POSER VOTRE CANDIDATURE, VOUS DEVEZ ACHEMINER VOTRE CURRICULUM VITAE PAR UN DES MODES SUIVANTS:

PAR COURRIEL

emploi@cslaurentides.qc.ca

PAR LA POSTE

Commission scolaire des Laurentides
Service des ressources humaines
13, rue Saint-Antoine
Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2C3
Télécopieur : 819 326-2175

Lors du dépôt de votre candidature, vous devez acheminer obligatoirement votre curriculum vitae, et ce, même si vous êtes un(e) employé(e) de la Commission scolaire des Laurentides.

« Nous remercions toutes les personnes candidates de l'intérêt porté à faire partie de notre banque de candidature, cependant seules les personnes retenues seront contactées ».

La commission scolaire des Laurentides applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités ethniques, minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Pour favoriser l'application de notre programme, nous suggérons aux personnes candidates de nous indiquer si elles font partie d'un de ces groupes. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins.

Le personnel de la Commission scolaire des Laurentides (CSL) est soumis à la Loi sur la Laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'interdiction pour le personnel enseignant, les directions et directions adjointes d'établissement, embauchés après le 27 mars 2019, de porter un signe religieux et l'obligation pour l'ensemble du personnel de la CSL d'exercer ses fonctions à visage découvert.

